



Entente de services

La Shortkard



Entente de services

Les belles aventures sont bâties sur des bases solides : avant de prendre la route ensemble, prenons le temps de mettre par écrit les détails de notre itinéraire !

C'est presque l'heure : plus que quelques instants avant de propulser votre réseau professionnel et votre image en ligne vers la ligne d'arrivée. Avec la Shortkard, vous êtes prêt à occuper la pole position dans votre domaine. Confirmons ensemble notre entente pour accélérer votre succès !

CONDITIONS ET MODALITÉS DU FORFAIT PASS LOCAL

ATTENDU QUE Shortcut (Solution Multi Pub Canada Inc.) offre notamment ses services pour la création et la programmation de la Shortkard, une carte d'affaires virtuelle conçue pour centraliser et simplifier les interactions professionnelles du Client;

ATTENDU QUE le Client désire retenir les services de Shortcut (Solution Multi Pub Canada Inc.) pour les services mentionnés ;

Les parties conviennent de ce qui suit :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent contrat.

Travaux à exécuter

2. Shortcut (Solution Multi Pub Canada Inc.) s'engage à :
 - Créer et programmer la Shortkard, une carte d'affaires virtuelle centralisant vos informations professionnelles.
 - Intégrer vos coordonnées, logo, photo personnelle et autres informations fournies.
 - Configurer les fonctionnalités interactives, incluant l'appel en un clic, l'envoi de courriels, et les liens vers vos réseaux sociaux et site web.
 - Fournir un design personnalisé en fonction de vos préférences et du modèle sélectionné.
 - Configurer un code QR permettant à vos clients d'accéder facilement à votre fiche Google pour laisser des avis.
 - Garantir des mises à jour illimitées pour l'ajustement de vos informations, sans frais supplémentaires.

3. **ACHAT DE SERVICES PUBLICITAIRES.** Shortcut (Solution Multi Pub Canada Inc.) vend au Client, qui les a achetés, les services dont la description, le frais unique de création et le frais annuel d'hébergement apparaissent au point 6 de la présente Entente, conformément aux conditions de vente actuellement en vigueur (« Entente »). En soumettant le formulaire de paiement et en cochant l'acceptation des conditions, le Client reconnaît avoir pris connaissance et accepte les modalités de la présente Entente. Shortcut (Solution Multi Pub Canada Inc.) procédera à la création et à la programmation de la Shortkard à ou vers la date indiquée.

4. **OBLIGATIONS DU CLIENT.** Le Client s'engage à collaborer avec Shortcut (Solution Multi Pub Canada Inc.) à chaque étape du processus de création et de programmation de la Shortkard. Cela inclut la transmission, dans les délais convenus, de tous les renseignements, documents, photos et/ou questionnaire remplis nécessaires à l'exécution des travaux. Le délai de livraison de 14 jours ouvrables commence dès que toutes les informations requises sont transmises et validées par un membre de l'équipe de Shortcut (Solution Multi Pub Canada Inc.).

Le Client comprend que tout retard dans la transmission des éléments demandés pourrait avoir un impact sur ce délai. Ce retard ne pourra donner lieu à aucune réclamation concernant la date de livraison initialement prévue.

Si le Client souhaite intégrer un lien vers sa fiche Google mais ne donne pas accès à celle-ci ou n'assure pas lui-même sa mise à jour, il comprend qu'il reste seul responsable de cette intégration. Une fois la Shortkard livrée, la prestation sera considérée comme complétée par Shortcut (Solution Multi Pub Canada Inc.).

5. **MODIFICATIONS DEMANDÉES PAR LE CLIENT.** Une fois le questionnaire soumis, le Client aura droit à deux rondes de corrections incluses dans l'engagement. Les modifications mineures, telles que des ajustements de texte ou des mises à jour simples, sont incluses et ne nécessitent aucun frais supplémentaire.

Toute demande de révision ou de modification majeure, totale ou partielle, au-delà des deux rondes incluses, devra être effectuée moyennant l'achat d'une banque d'heures auprès de Shortcut (Solution Multi Pub Canada Inc.). Les banques d'heures, valides du 1er janvier au 31 décembre, sont offertes à un tarif préférentiel. Le temps consacré par les équipes de Shortcut (Solution Multi Pub Canada Inc.) à ces modifications sera déduit de la banque d'heures du Client.

6. **PAIEMENT ET PRIX DU CONTRAT.** Le prix du présent contrat est de 719,88 \$ payables selon les modalités suivantes.

- Paiement mensuel de **59,99 \$ plus taxes** pour la création de la Shortkard.

- **199 \$ plus taxes** pour la première année d'hébergement.

Ces frais doivent être payés intégralement au moment de remplir le formulaire.

Par la suite, l'hébergement annuel est renouvelé automatiquement pour un montant de **199 \$ plus taxes par an**, facturé à la date anniversaire de l'achat par carte de crédit. En soumettant le formulaire, le Client transmet ses informations de paiement et confirme son acceptation des conditions de la présente Entente.

- 7. DURÉE ET RENOUELEMENT.** Le client doit respecter la durée initiale de l'Entente jusqu'au dernier mois. La présente Entente et les Services publicitaires sont renouvelés automatiquement pour la même période subséquente après la fin de la durée initiale (la « Durée initiale » étant désignée « Durée de l'Entente »), sauf si le client donne à Shortcut (Solution Multi Pub) un avis écrit de non-renouvellement dans les trente (30) jours avant la fin de la Durée initiale ou de toutes Période de renouvellement.
- 8. RÉSILIATION.**
 - 8.1. Le Client renonce à l'article 2125 du Code civil du Québec et par conséquent, ne peut unilatéralement résilier le contrat sans payer à Shortcut (Solution Multi Pub Canada Inc.) la totalité du prix du présent contrat, soit 719,88 \$ plus taxes.
 - 8.2. Shortcut (Solution Multi Pub Canada Inc.) peut résilier le présent contrat si le Client fait défaut de respecter l'une des modalités de paiements prévues au présent contrat.
- 9. DÉFAUT.**
 - 9.1. Le Client est en défaut aux termes de la présente Entente dans les cas suivants : (a) si le client ne paie pas les Frais exigibles en vertu de la présente Entente; (b) si le client cesse ses activités (ci-après désignés collectivement «Cas de défaut»);
 - 9.2. Shortcut (Solution Multi Pub Canada Inc.) peut résilier la présente Entente sur-le-champ dès qu'un cas de défaut survient. De plus, tous les Frais pour la Durée restante deviennent immédiatement exigibles et payables à Shortcut (Solution Multi Pub Canada Inc.) à titre de dommages-intérêts liquidés, soit 719,88 \$ plus taxes.
- 10. AUCUNE DÉCLARATION DE Shortcut (Solution Multi Pub Canada Inc.); AUCUNE GARANTIE DE SUCCÈS POUR LE CLIENT.** Le Client reconnaît que, dans le cadre de la promotion de la Shortkard, Shortcut (Solution Multi Pub Canada Inc.) peut communiquer des exemples d'utilisation, des données ou des statistiques illustrant les bénéfices potentiels ou les expériences d'autres clients. Shortcut (Solution Multi Pub Canada Inc.) déclare que ces informations sont exactes au meilleur de sa connaissance et qu'elles ont été obtenues de sources fiables et indépendantes.

Le Client reconnaît également que ces informations sont communiquées uniquement à titre indicatif. La Shortkard est un outil conçu pour centraliser et simplifier les interactions professionnelles, mais Shortkut (Solution Multi Pub Canada Inc.) n'effectue aucune analyse spécifique des activités ou besoins du Client. Par conséquent, les résultats obtenus par le Client en utilisant la Shortkard pourraient différer considérablement en fonction de son utilisation et de ses efforts personnels.

11. GARANTIES DU CLIENT. Le Client garantit qu'il est autorisé à utiliser et à diffuser les informations fournies pour la création de la Shortkard, y compris, mais sans s'y limiter, ses coordonnées, logos, photos, et tout autre contenu intégré. Le Client garantit également qu'il détient tous les droits, permis et licences nécessaires pour utiliser ces éléments, ainsi que pour partager tout lien ou contenu tiers inclus, comme un lien vers une fiche Google ou un site web. Le Client déclare être seul responsable de l'exactitude des informations fournies et de leur conformité aux lois et règlements applicables.

12. LIMITATION ET EXCLUSIONS.

12.1. Le Client reconnaît que Shortkut (Solution Multi Pub Canada Inc.) fournit un grand nombre de services, y compris la création et la programmation de la Shortkard, et que des erreurs peuvent donc survenir. Shortkut (Solution Multi Pub Canada Inc.) n'est pas en mesure, pour des raisons économiques, de fournir ces services en l'absence d'une clause limitant sa responsabilité. Par conséquent, le Client reconnaît également que la présente clause de limitation de responsabilité constitue un fondement important de la présente Entente ainsi qu'une condition essentielle de l'engagement de Shortkut (Solution Multi Pub Canada Inc.) à fournir la Shortkard moyennant les frais convenus.

12.2. En cas d'erreur ou d'omission dans la création ou la programmation de la Shortkard, la responsabilité de Shortkut (Solution Multi Pub Canada Inc.) sera limitée au remboursement des frais initiaux et, le cas échéant, des frais d'hébergement pour l'année en cours. Le Client doit aviser Shortkut (Solution Multi Pub Canada Inc.) de toute erreur ou omission dans un délai de trente (30) jours suivant la livraison de la Shortkard. À défaut de respecter ce délai, le Client renonce à tous ses droits découlant de ladite erreur ou omission.

13. CESSION. Shortkut (Solution Multi Pub Canada Inc.) peut céder la présente Entente, l'une de ses obligations ou tout paiement exigible aux termes de celle-ci à un tiers sans le consentement écrit préalable du Client.

Le Client ne peut céder la présente Entente sans le consentement écrit préalable de Shortkut (Solution Multi Pub Canada Inc.). En cas de vente de son entreprise ou de ses actifs, le Client doit en aviser Shortkut (Solution Multi Pub Canada Inc.) par écrit, laquelle pourra décider de consentir ou non à la cession.

14. LOIS APPLICABLES. La présente Entente est régie par les lois applicables dans la province canadienne où elle est conclue. Shortcut (Solution Multi Pub Canada Inc.) 8150 Boulevard Métropolitain Est, Bureau 250 Montréal, QC, H1K 1A1.



Québec - 8150, boul. Métropolitain Est, Suite 250, Montréal, Québec H1K 1A1
Ontario - 151 rue Yonge, 11e étage, Toronto, Ontario M5C 2W7

shortkut.ca